

Le manuscrit B de la Bible (*Vaticanus graecus* 1209)

Introduction au fac-similé
Actes du Colloque de Genève (11 juin 2001)
Contributions supplémentaires

édité par
Patrick ANDRIST



Éditions du Zèbre
Lausanne 2009

Le milieu de production du *Vaticanus graecus* 1209 et son histoire postérieure : le canon d'Eusèbe, les listes du IV^e siècle des livres canoniques, les distigmai et les manuscrits connexes

par
Patrick ANDRIST
(Berne)

Entrer dans un colloque avec des quasi-certitudes et le quitter avec beaucoup de doutes, telle fut notre expérience, à la fois décevante et roborative, de cette journée passée auprès des spécialistes du *Codex Vaticanus*. Décevante, parce qu'il semblait qu'un pas allait être franchi, un nouveau consensus se dessiner, qui aurait résolu définitivement certaines questions et diminué les zones d'ombre. Libératrice surtout, car en soulignant certains aspects, en apportant de nouvelles observations, les savants que nous avons l'honneur d'accueillir ouvraient de nouvelles perspectives, permettaient aussi de sortir des paradigmes et stimulaient la recherche. Ce contact ne fut pas stérile. Car en explorant différentes pistes, parfois suggérées lors du colloque par les orateurs ou les participants, nous avons mis en évidence des éléments nouveaux qui nous encouragent à suggérer d'autres milieux de production possibles du *Vaticanus* et à attirer l'attention sur quelques aspects moins connus de son histoire postérieure.

Les arguments en présence

Comme point de départ de ce parcours, relevons quelques hypothèses qui n'ont apparemment pas posé problème pendant le colloque.

Tout d'abord, pour des raisons paléographiques, personne ne met en doute que le manuscrit remonte au IV^e siècle; tout le monde tient compte, mais sans trop de rigueur, de la datation du *Codex Vaticanus* par G. Cavallo, qui le place à « una data intorno al 350 ca. », avant le *Codex Sinaiticus* situé vers 360¹. Les divergences se cristallisent plutôt sur le lieu et les circonstances de leur copie.

¹ G. CAVALLO, *Ricerche*, p. 55; il place S à « una data intorno al 360 ca. o solo di qualche anno più tarda » (p. 58); cf. P. CANART, « Le Vaticanus », ci-dessus, p. 24, 41.

Deuxièmement, l'existence d'un lien codicologique et paléographique fort entre S et B est largement admise. Ce sont les implications de ce lien qui sont sujettes à discussion, comme le sont les ressemblances et les différences entre le canon de ces codex et celui d'Athanase. Nous y reviendrons.

De même, si l'existence d'un lien particulier entre Césarée et le *Codex Sinaiticus* est généralement acceptée, la nature et la profondeur de cette relation sont parfois perçues de façon très divergente.

Personne enfin ne semble contester que le format de S est peu pratique à l'usage ; l'idée que la réalisation de B est plus économique que celle de S a séduit plus d'un participant. Elle fait cependant l'objet d'interprétations prudentes quant à la chronologie relative qu'elle implique.

Les arguments codicologiques et paléographiques invoqués à propos de B ont été résumés ci-dessus par Paul Canart (cf. ci-dessus, p. 39-42) et il ne vaut pas la peine de les répéter. Précisons seulement que la divergence dans la composition des cahiers entre B et S n'est pas, en soi, si importante pour le débat, puisque le format du codex est lui aussi différent : outre l'hypothèse possible de la fabrication « expérimentale » de S, et celle, plus séduisante, d'un progrès technologique dans l'utilisation des peaux², on peut aussi envisager qu'un même scriptorium ait produit des codex de très grand format en quaternions et d'autres, de format moins incommode, en quinions.

Somme toute, les arguments penchent clairement en faveur de l'idée que les copistes (et les préparateurs, s'il ne s'agit pas des mêmes personnes) de B et de S sont issus de la même école et qu'ils ont travaillé, du moins à une période de leur vie, dans le même atelier. Mais l'étaient-ils toujours lorsqu'ils réalisèrent ces codex ? Peut-on exclure que deux copistes (accompagnés peut-être d'un préparateur) formés, par exemple à Césarée, aient gagné Alexandrie, Rome, ou tout autre endroit de l'empire (Antioche, Laodicée chez les Apollinaire, en Cappadoce etc.), emmenant avec eux leur savoir faire dans la préparation des pages et leur style d'écriture ? C'est pourquoi, bien qu'une identité de lieu reste la solution la plus « économique », les arguments paléographiques et codicologiques ne permettent pas, sur la question de l'origine de B, de trancher de façon décisive en faveur de Césarée.

De même, les arguments philologiques ne paraissent pas non plus déterminants pour la localisation du manuscrit :

² T. C. SKEAT, « The Codex Sinaiticus », p. 610-615. Sur l'utilisation des peaux, voir aussi M. MANIACI, *Archeologia del manoscritto*, p. 76-77 et bibliographie p. 204-205, en particulier F. M. BISCHOFF – M. MANIACI, « Pergamentgröße » et M. MANIACI, « L'art ».

D'une part, si l'hypothèse de Barbara Aland, suivant laquelle B et \mathfrak{P}^{75} représentent le texte standard des premiers siècles, se vérifie³, B a pu simplement être copié dans n'importe quel lieu où se trouvaient un copiste soigneux, une bibliothèque contenant de bons manuscrits bibliques grecs et des artisans capables de relier autant de cahiers.

Inversement, même s'il fallait continuer à lier le texte de B (et de S) à une version alexandrine du texte biblique, les exemples si souvent invoqués des commandes impériales montrent que, dans l'empire romain de l'époque, il n'y avait pas que les gens qui voyageaient ; les manuscrits aussi, et peut-être plus facilement encore que les personnes, surtout si leur production était cautionnée par l'évêque d'Alexandrie, qui était une « référence d'orthodoxie ». Les manuscrits ainsi obtenus pouvaient être à leur tour copiés, assurant au texte qu'ils contenaient une large diffusion en dehors de son aire d'origine. Il n'y aurait en l'occurrence pas d'impossibilité à ce que le texte biblique contenu dans un manuscrit « alexandrin » soit reproduit à Laodicée, en Asie Mineure ou ailleurs. En conséquence, rien n'empêche, de ce point de vue, que B ou S aient été copiés à Césarée.

Que dire enfin des arguments tirés de l'absence de la division eusébiennne des Évangiles ? Faute de points de comparaison, il est difficile d'affirmer qu'au IV^e siècle, cette division s'était déjà imposée comme nécessaire dans les manuscrits des Évangiles ; elle pouvait, par exemple, n'intéresser marginalement que les savants ou les ecclésiastiques, et par conséquent n'être reproduite que dans certains manuscrits. Néanmoins, dans des Bibles censées avoir été copiées sous la supervision d'Eusèbe, pour un usage liturgique, son absence est, pour le moins, surprenante.

Si toutes les solutions sont historiquement et techniquement possibles, comment pouvons-nous nous faire une opinion plus « objective » sur l'origine du *Codex Vaticanus* ? Il nous semble à nous aussi que c'est sur la question du canon qu'il est possible de progresser.

A. Les canons de B et de S, et le canon d'Eusèbe

Comme le lecteur s'en est aperçu, les différences et ressemblances entre les canons de S et de B, puis entre ceux de B et de la *Lettre festale 39* d'Athanase ont été minutieusement exposées au cours du colloque et ont fait l'objet d'interprétations très différentes⁴. Pour notre part, avant de reprendre plus

³ B. ALAND, « Die Bedeutung », ci-dessus, p. 182-184.

⁴ Cf. principalement J. K. ELLIOTT, « Theodore Skeat », ci-dessus, p. 120-121 ; P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus, Athanase », ci-dessus, p. 142-143.

largement la discussion sur les différences entre ces deux codex, nous aimerions tenter de les confronter à ce que nous savons du canon d'Eusèbe, notamment en introduisant dans ce débat, comme source nouvelle d'information, sa *Generalis elementaria introductio*. Mais, tout d'abord, rappelons quelques éléments du contexte politique et religieux de l'époque à laquelle ces deux codex ont été fabriqués.

Un enjeu potentiellement politique

Le scriptorium d'Eusèbe ou celui d'Athanase ? Tels sont, *grosso modo*, les deux milieux de production que la recherche actuelle sur le *Codex Vaticanus* a explorés. Ce n'est pas une alternative anodine, puisque les deux ecclésiastiques appartiennent à des partis qui, au IV^e siècle, se combattent sans merci sur la question de l'homœousios : Athanase défend sans compromis la foi de Nicée, alors qu'Eusèbe est un membre éminent et modéré de la mouvance dite « arienne ». Or, entres autres par l'influence qu'ils tentent d'exercer sur les empereurs, ces deux partis essaient d'imposer à l'Église et à la chrétienté leur conception de l'orthodoxie.

Comme il a déjà été relevé, ce n'est pas par hasard que, pour obtenir de nouvelles Bibles, Constantin s'adresse à Eusèbe et Constant à Athanase. En effet, ces choix impliquent une référence d'orthodoxie différente, correspondant à la position religieuse officielle des empereurs. De même, ce n'est pas un hasard non plus si, dans le cadre de sa défense auprès de l'empereur Constance, Athanase mentionne justement la commande de son prédécesseur. *Ces commandes de Bibles revêtent donc aussi une signification politique et religieuse*⁵. En conséquence, dans un tel contexte, les différences entre les Bibles produites sous leur égide peuvent prendre un relief particulier ; encore faut-il déterminer, parmi toutes les différences que l'on pourra trouver, celles qui sont pertinentes et, pour le présent débat sur l'origine de B, évaluer si celles qui concernent le canon en font partie.

Entrer dans ce débat nous entraînerait dans toute la problématique de la fixation du canon biblique au IV^e siècle et de l'évolution de cette question suivant les lieux et les milieux envisagés. Analyser les listes conservées dans leurs contextes historique et littéraire, évaluer l'importance qu'elles pouvaient revêtir pour leur auteur, faire la part des traditions locales et des influences extérieures, c'est une enquête qu'il reste à réaliser, mais que ce

⁵ P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus, Athanase », ci-dessus, p. 141 ; C.-B. AMPHOUX, « Les circonstances », ci-dessus, p. 172. Sur les débats autour du texte biblique à l'époque, cf. Jérôme, « Et tout l'univers se fait la guerre... » (« Prologue », cité ci-dessus, p. 140, n. 19).

n'est pas ici le lieu d'entreprendre⁶. Nous nous concentrerons donc plutôt sur le canon d'Eusèbe, au scriptorium duquel S et B ont été diversement attribués, et tenterons ensuite de situer les différences entre les canons de ces deux codex par rapport aux autres listes de livres bibliques datables elles aussi du IV^e siècle.

Les livres chrétiens d'Eusèbe

Notre source d'information sur le Nouveau Testament d'Eusèbe se trouve dans son *Historia Ecclesiastica*, probablement composée peu après 306⁷. Dans le troisième livre de cet ouvrage, il présente sa liste des livres canoniques (cf. *tableau* 11b, ci-dessous p. 255)⁸, apparemment divisée en trois catégories : les livres reçus, les livres contestés et les livres hérétiques. De plus, les livres contestés sont divisés en livres « connus de la plupart » et en livres « bâtards ». Si ces répartitions montrent bien quel est l'enjeu, elles rendent l'étude des séries d'autant plus difficile et fragile⁹.

Si nous limitons nos remarques à la liste des livres reçus sans contestation, nous constatons que, comme dans B, les Actes sont cités après les Évangiles, mais que, comme dans S, les Épîtres catholiques (deux seulement) sont citées après les Épîtres de Paul. De plus, contrairement aux deux codex, 1 Jean est mentionné avant 1 Pierre.

Avant d'en tirer quelques conclusions, il faut regarder l'Ancien Testament d'Eusèbe.

⁶ Sur ces questions, voir, de façon générale, É. JUNOD, « La formation », avec un regroupement pratique des sources ; L. M. McDONALD, *The Formation* ; B. M. METZGER, *The Canon*. Les remarques de ce chapitre ont beaucoup profité des rencontres organisées par les universités suisses romandes dans le cadre d'un séminaire commun de troisième cycle, et surtout de plusieurs entretiens avec Éric Junod et Enrico Norelli, que nous remercions chaleureusement. Nous avons malheureusement pris connaissance trop tard des contributions de J. LUST, « Septuagint and canon », et G. DORIVAL, « L'apport des Pères », pour en tenir compte.

⁷ Pour un point d'entrée dans le débat en cours, R. W. BURGESS, « The dates ».

⁸ Eusebius Caesarensis, *H. E.* 3.25 (éds E. SCHWARTZ – T. MOMMSEN, t. 1, p. 250-253). Sur ce passage, É. JUNOD, « D'Eusèbe », p. 175-179.

⁹ Comme beaucoup avant nous, nous remarquons ses hésitations autour de l'Apocalypse, qu'il signale, de façon totalement illogique, à la fois parmi les « reçus » et parmi les « bâtards ». Cette tension reflète-t-elle les propres contradictions d'Eusèbe, pris entre la tradition de Césarée, qui est celle d'Origène, et ses propres opinions ? Ce n'est pas non plus le lieu d'entrer dans cette discussion. Ajoutons seulement que la traduction de Rufin met ce livre en tête des livres « contestés », probablement pour résoudre simplement le problème posé par l'original grec.

L'ordre des livres dans la Generalis elementaria introductio d'Eusèbe

Notre connaissance des livres vétérotestamentaires considérés comme sacrés par Eusèbe est traditionnellement fondée, elle aussi, sur un passage de son *Historia Ecclesiastica*. Or, une comparaison entre le canon présenté dans cet ouvrage et l'ordre des livres bibliques qu'il cite dans sa *Generalis elementaria introductio* fournit des informations intéressantes sur les constantes mais aussi les différences dans la pratique de l'auteur.

La liste des livres donnée dans l'*Historia Ecclesiastica* est attribuée à Origène¹⁰. Si son rapport avec un éventuel « canon d'Origène » pose problème¹¹, l'intention d'Eusèbe ne laisse guère de doute, puisqu'il introduit la citation du maître par la déclaration « ἔκθεσιν πεποιήται τοῦ τῶν ἱερῶν γραφῶν τῆς παλαιᾶς διαθήκης καταλόγου » (« il a exposé le catalogue des saintes Écritures de l'Ancien Testament »). Comme rien n'invite le lecteur à limiter la portée de cette déclaration, nous concluons que cette liste reflète le canon vétérotestamentaire d'Eusèbe (pour son contenu, cf. *tableau 11a*, ci-dessous, p. 254)¹².

Une autre source d'information sur le canon vétérotestamentaire d'Eusèbe, apparemment pas encore exploitée par la recherche, est l'ordre dans lequel il présente les *testimonia* bibliques dans sa *Generalis elementaria introductio* (CPG 3475 ; GEI ci-dessous), composée avant 303¹³. Avant de regarder les quatre chapitres concernés, qui portent aussi le nom d'*Eclogae propheticae*, faisons quatre remarques préliminaires :

Tout d'abord, l'édition de Gaisford, reproduite dans la *PG*, qui se fonde sur un seul manuscrit, n'est pas critique. Cependant, comme notre étude ne dépend pas d'une « liste brute » de livres bibliques, mais de la succession de citations bibliques, les chances que des corruptions accidentelles et ponctuelles faussent l'analyse sont bien moindres.

Deuxièmement, plusieurs détails montrent que le choix et l'ordre des livres n'étaient pas indifférents à l'auteur. Par exemple, entre Osée et Amos,

¹⁰ Eusebius Caesarensis, *H. E.* 6.25.1-2, éd. E. SCHWARTZ – T. MOMMSEN, t. 2, p. 572-577 ; cf. *tableau 11a*, ci-dessous, p. 254.

¹¹ G. A. ROBBINS, *Peri*, p. 72-98.

¹² En ce qui concerne le choix des livres, nous relevons que les Douze Prophètes, étonnamment absents du grec, sont cités dans le latin avant Ésaïe. La mention de l'Épître de Jérémie (dans le même livre que Jérémie) puis, dans une place à part mais dans la liste, des Maccabées, est intéressante, puisque les autres livres deutérocanoniques ne sont pas mentionnés. Cependant, pour arriver aux 22 livres hébreux annoncés par Origène, il faut conserver dans le canon les Douze (comptés comme 1) ainsi que les Maccabées (aussi comptés comme 1).

¹³ Sur ce texte, T. D. BARNES, *Constantine*, p. 174 ; P. ANDRIST, *Le Dialogue*, p. 89, 475.

Eusèbe précise qu'il n'a rien trouvé de clair dans Joël¹⁴ ; de même, entre Malachie et Jérémie, il explique que les *testimonia* tirés d'Ésaïe sont suffisamment nombreux pour faire l'objet d'un livre séparé du recueil¹⁵.

Ensuite, la nature du document est très différente de celle d'une lettre festale ou d'un codex, et il faut en tenir compte. En particulier, malgré la corruption initiale du texte, on comprend qu'Eusèbe cherche à constituer un corpus de témoignages christologiques à fins anti-judaïques¹⁶. En conséquence, l'absence d'un livre biblique dans ce florilège ne signifie pas nécessairement qu'il ne se trouvait pas dans la Bible d'Eusèbe : il se peut simplement qu'il n'y a pas puisé de *testimonia* pour son corpus. En effet, bien que, comme nous l'avons dit, il signale parfois les livres dans lesquels il ne trouve pas de *testimonia*, ce n'est malheureusement pas une pratique systématique, comme le montre l'absence, sans commentaires, de 4 Règles. De plus, la nature anti-judaïque des *testimonia* peut aussi expliquer l'absence de presque tous les livres deutéro-canoniques.

Enfin, de façon toujours méthodologique, c'est la présence d'un livre clairement omis dans la liste d'Origène ou une correspondance étroite dans l'ordre des livres de ces deux documents qui seraient très significatives.

Un intérêt majeur de ces listes est que, pour la première fois semble-t-il pour une époque aussi haute, nous pouvons comparer, dans les limites mentionnées ci-dessus, deux listes émanant d'un même auteur. Or, que voyons-nous ?

Pour le contenu du canon, le seul livre absent de la « liste d'Origène », mais utilisé dans la GEI, est Baruch. Pour notre enquête, la présence de ce livre ne constitue pas un cas probant, puisqu'on ne peut pas exclure qu'il soit implicitement compris dans Jérémie. Par contre, malgré le caractère anti-judaïque de la GEI, nous relevons qu'Eusèbe n'a pas hésité à utiliser ce livre deutéro-canonique.

En ce qui concerne l'ordre des livres, nous sommes frappé de trouver deux divergences : à quelques années d'intervalle, Eusèbe peut citer ou utiliser un même livre à des endroits très différents (Job) ou permuter deux livres (Ez. et Dan., si le texte grec de *H. E.* 6.25 est correct). L'ordre de ces livres bibliques était-il important pour Eusèbe ? Est-ce une question

¹⁴ PG 22, 1040A.

¹⁵ PG 22, 1060A.

¹⁶ PG 22, 1022A.

sur laquelle il a réfléchi et changé d'opinion ? Ou était-ce sans enjeu et l'auteur les mentionnait-il librement, où il le voulait ?

D'un côté, il est clair que l'ordre des livres n'était pas l'enjeu principal à l'époque. Par exemple, toujours dans son *Historia Ecclesiastica*, Eusèbe donne le canon de Méliton¹⁷ sans souligner ni discuter les différences notoires par rapport à son propre canon : absence d'Esther et des Maccabées chez Méliton ; position d'Esdras et des Douze (cf. *tableau* 11a, ci-dessous, p. 254). De même, comme nous l'avons vu, la division d'Eusèbe des livres du Nouveau Testament en différentes catégories suggère qu'à son époque l'attention ne se focalisait fondamentalement pas sur l'ordre des livres, mais plutôt sur leur présence dans le canon. C'est aussi ce que nous verrons plus bas à propos de la *Lettre festale* d'Athanase.

Cependant, les deux listes d'Eusèbe dénotent également des habitudes bien marquées, puisque les grands ensembles sont cités aux mêmes endroits : Octateuque, Livres historiques « anciens », Psaumes, Livres poétiques et sapientiaux, Douze prophètes, Grands prophètes, Livres historiques « récents » (avec une hésitation dans le « classement » de Job). De plus, malgré la difficulté de comparaison, Eusèbe n'utilise, dans sa GEI, fondamentalement pas de livres absents de la liste d'Origène, ce qui suggère également une certaine cohérence dans la pratique de l'auteur.

En conséquence, l'ordre dans lequel les livres sont cités n'est pas du tout arbitraire mais repose sur certaines habitudes bien ancrées de l'auteur, qui doivent cependant être envisagées avec une certaine souplesse.

Les différences entre le canon d'Eusèbe et ceux de B et de S

Comme nous avons relevé une certaine constance dans les habitudes d'Eusèbe, il est légitime de parler de « canon d'Eusèbe » et de le confronter à celui d'autres auteurs ou d'autres documents. Mais il faut alors juger ces derniers également avec une certaine souplesse, en se concentrant sur le contenu du canon et surtout sur la position des grands ensembles, et en attachant moins d'importance à la place d'un livre isolé.

En étendant ces remarques aussi au canon du Nouveau Testament d'Eusèbe, voici ce que nous en tirons pour notre étude de B et de S. Commençons par les différences de contenu, à propos desquelles nous dépendons surtout de la liste d'Origène :

¹⁷ Cité par Eusèbe (*H. E.* 4.26.14 ; éd. E. SCHWARTZ – T. MOMMSEN, t. 1, p. 386-389).

Comme on le constate facilement sur le *tableau* 11a (cf. 254), les différences de contenu entre Eusèbe et B portent sur la Sagesse, le Siracide, Judith, Tobie et Baruch absents d'Eusèbe, alors que τὰ Μακκαβαϊκά, absents de B, sont cités par Eusèbe dans la première liste, en une fois, sans autres précisions. Ils sont absents dans la GEI mais, comme nous l'avons vu, il ne nous est pas permis de spéculer sur les livres non utilisés dans ce livre, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence d'un livre deutérocanonique.

Par rapport à S, nous constatons la présence, chez Eusèbe, de 2 Chroniques et de A Esdras, et l'absence de la Sagesse, du Siracide, de Judith et de Tobie.

En somme, si on admet d'une part que l'absence de 2 Chroniques et de A Esdras dans S est le résultat d'un accident de copie qui ne reflète pas la volonté des « responsables » du codex et, d'autre part, que Baruch est peut-être implicitement compris dans Jérémie par Eusèbe, on en déduit que, du point de vue du contenu, le seul élément qui puisse rapprocher la liste d'Eusèbe de l'un des deux codex est la présence des Maccabées dans la première liste d'Eusèbe et dans S. Nous y reviendrons.

Pour ce qui est du Nouveau Testament, la perte de la fin de B ne permet pas de mettre en évidence des différences particulières avec le canon d'Eusèbe. Par rapport à S, en tenant compte des livres « reçus » et des livres « contestés », il n'y a guère de différences non plus, puisque Barnabé et Hermas sont aussi mentionnés par Eusèbe.

Regardons maintenant les différences dans la succession des livres.

Tout d'abord, pour le Premier Testament, dans la liste d'Origène et contrairement à B, Job et Esther sont placés à la fin, après les Grands prophètes ; par contre, dans la GEI, Job est à la même position que dans B, alors qu'Esther n'est pas citée. De même, dans le texte grec de l'*Historia Ecclesiastica*, Daniel suit Ezéchiel alors que, dans la traduction de Rufin, et dans la GEI, l'ordre d'Eusèbe correspond à celui de B. Il faut encore signaler que Baruch, absent de la première liste, se trouve, dans B, avant les Lamentations, mais après elles dans la GEI. De fait, pour l'Ancien Testament, l'ordre des livres communs à B et à Eusèbe est globalement très proche ; il est même identique dans B et dans la GEI.

Par rapport à S, les différences sont nettement plus nombreuses : dans la « liste d'Origène », les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, les Cantiques et les Douze sont situés avant les Grands prophètes, alors qu'Esther et les Maccabées se trouvent après ceux-ci.

Pour le Nouveau Testament, comme nous l'avons vu, la grande différence entre B et Eusèbe est la position des Épîtres catholiques et l'ordre 1 Jean / 1 Pierre. La position des Actes et, à nouveau, l'ordre 1 Jean / 1 Pierre sont les points sur lesquels Eusèbe et S divergent.

Somme toute, les différences entre Eusèbe et les codex B (position des Épîtres catholiques ; présence dans B des livres sapientiaux deutérocanoniques, de Judit, de Tobie, et absence des Maccabées) et S (position des livres poétiques et sapientiaux, des livres historiques récents, des Douze et des Actes) sont nombreuses et significatives. *En conséquence, il est difficile d'attribuer à Eusèbe la paternité de l'un ou de l'autre codex*¹⁸.

Enfin, même en généralisant le principe de régularité souple que nous avons énoncé, nous ne voyons pas comment ces deux codex auraient été copiés sous le contrôle de la même personne, à la même époque. Pour le dire autrement, à moins d'imaginer qu'un scriptorium antique n'ait eu aucune habitude précise pour l'ordre des livres dans les Bibles qu'il produisait à un moment donné, il est difficile de penser que les deux codex sont le produit du même projet éditorial.

B. Les canons de B et de S et les autres listes du IV^e siècle

Les différences entre B et S

Comme nous l'avons lu dans ce volume, la recherche a mis en évidence et discuté deux types de différences entre S et B : celles qui concernent le choix des livres et celles qui concernent leur ordre. Or, pour nous limiter aux différences avérées, l'absence des Maccabées dans B est le seul cas relevant de la première catégorie. Dans la seconde catégorie, il faut mentionner, pour l'Ancien Testament, les Douze, situés, dans S, après les Grands prophètes ; les livres poétiques, situés après les Douze ; et la place de Judith dans la succession Esther-Tobie-Judith. Pour le Nouveau Testament, la grande différence est la position des Actes et des Épîtres catholiques, situés, dans S, après les Épîtres de Paul. Reprenons ces différences, en les confrontant aux autres listes conservées du IV^e siècle.

- (a) l'absence des Maccabées dans B : il est frappant de constater que l'absence des Maccabées est habituelle dans les listes canoniques antérieures au V^e siècle. En effet, ils ne sont inclus ni par Athanase, ni par Mélicon¹⁹,

¹⁸ Puisque les deux listes vétérotestamentaires d'Eusèbe sont chronologiquement assez proches, se pourrait-il que ses habitudes aient fortement évolué entre 306 et le début des années 330, au cours desquelles est située la commande de Constantin ? En soi, nous ne pouvons pas entièrement l'exclure, mais nous ne trouvons rien non plus qui soutienne une telle affirmation, et qui permette de supposer, encore plus gratuitement, que cette évolution l'ait rapproché de B ou de S.

¹⁹ Cf. *supra*, n. 17.

ni par Cyrille de Jérusalem²⁰, ni par Grégoire de Nazianze²¹, ni par Amphiloque d'Iconium²², ni par Épiphane²³, ni dans le Canon de Laodicée²⁴ ni dans la version grecque des *Canons apostoliques*²⁵. C'est donc leur présence chez Eusèbe, dans S et dans la version latine des *Canons apostoliques* qui est plus intéressante ; ils se trouvent aussi dans le *Decretum Damasi*, mais ce texte pose trop de problèmes d'authenticité pour que nous lui attachions de l'importance ici²⁶ ;

(b) la position des Douze dans S, situés après les Grands prophètes : cette position n'a d'équivalent que dans le *Decretum Damasi*. Par contre, la position des Douze avant Ésaïe, dans B, semble être la règle. Remarquons incidemment que, chez Mélicon, ils se trouvent juste après Jérémie ;

(c) la position des livres poétiques dans S, situés après les livres prophétiques : cette position à la fin de l'Ancien Testament est sans parallèle clair avant le V^e siècle. Nous remarquons cependant que, dans le *Panarion* d'Épiphane, la Sagesse et le Siracide sont cités à part, donc de fait après les livres prophétiques. La situation est semblable dans les *Canons apostoliques*, qui citent Job après Daniel, puis, à part, la Sagesse et le Siracide. Par contre, la position des livres poétiques dans B, après les livres historiques « anciens », est de règle, même si leur ordre en général, et la position de Job en particulier, varient parfois ;

(d) par rapport à B, qui donne Esther-Judith-Tobie, il y a, dans S, permutation de Tobie et Judith. Or, cette différence ressemble trop aux différences mineures rencontrées chez Eusèbe pour qu'on lui attribue trop de poids (cf. ci-dessus, p. 233-234). Une enquête plus large dans la littérature de l'époque devrait permettre de préciser quelles étaient les habitudes de citation à propos de ces livres ; nous nous contentons ici de remarquer que l'ordre de B et d'Athanase est également celui d'Origène dans son *Hom. 27* sur les Nombres²⁷, si la traduction latine, qui nous est seule conservée, est fidèle.

²⁰ Cyrillus Hierosolymitanus, *Catechesis 4*, §35-36.

²¹ Gregorius Nazianzenus, *Carmen dogmaticum 12*, éd. P. P. JOANNOU, *Discipline*, t. 2, p. 228.

²² Amphilocheus Iconiensis, *Iambi ad Seleucum*, éd. E. OBERG, p. 39 ; trad. P. P. JOANNOU, *Discipline*, t. 2, p. 237 ; pour la date, *ibidem*, p. 232.

²³ Epiphanius Constantiensis, *Panarion 8.6.2-4*, éd. K. HOLL, p. 191-192. IDEM, *De mensuris et ponderibus* §4, §22-23, éd. A. JEPSEN, « Zur Kanongeschichte », p. 133-134. Ces listes cependant peuvent être comprises comme visant davantage à informer le lecteur sur le canon juif qu'à lui enseigner le canon chrétien du Premier Testament.

²⁴ *Synod. Laodic.* 59, éd. P. P. JOANNOU, *Discipline*, t. 1.2, p. 154-155.

²⁵ *Canon. apost.* 85, éd. P. P. JOANNOU, *Discipline*, t. 1.2, p. 51-52.

²⁶ C. PIETRI, *Roma Christiana*, p. 881-884.

²⁷ Origenes, *In Num. hom. 27* §1.3, éd. W. A. BAEHRENS, p. 256, 10.

Sur cette question, il est frappant de constater que nous ne disposons d'aucun point de comparaison dans les listes mentionnées ci-dessus. En effet, Eusèbe, Mélicon, Cyrille, Épiphané, Grégoire, Amphiloque, le concile de Laodicée et les *Canons Apost.* omettent Judith et Tobie, alors que le *Decretum Damasi* les sépare par A B Esdras et Esther. Incidemment la plupart de ces listes omettent aussi la Sagesse et le Siracide, à l'exception des *Canons Apost.* et du *Panarion* d'Épiphané, qui leur réservent une place à part à la fin du Premier Testament, et, à nouveau, du *Decretum Damasi*. En conséquence, c'est la présence de Judith, de Tobie, de la Sagesse et du Siracide chez Athanase, S et B qui est significative, malgré les différences d'emplacement ;

(e) la position des Actes dans S, situés après les Épîtres de Paul : cette position ne se retrouve, à nouveau, que dans certains manuscrits du *Decretum Damasi*, qui intercalent cependant l'Apocalypse. La position des Actes dans B est, à nouveau, tout à fait habituelle.

(f) la position des Épîtres catholiques dans B et chez Athanase, situées avant celles de Paul : cette disposition, qui se retrouve aussi chez Cyrille de Jérusalem et dans les Actes du concile de Laodicée, est moins fréquente. Dans S, comme dans la plupart des listes, ces textes se trouvent entre les Épîtres de Paul et l'Apocalypse.

De façon générale, cette comparaison montre que, lorsqu'il y a divergence entre B et S, B peut être qualifié de « normal ». Même quand il ne suit pas la majorité des témoins, comme pour la place des Épîtres catholiques, B n'est pas entièrement isolé dans sa pratique. Inversement, S apparaît, aussi pour son canon, comme un manuscrit sui generis, présentant de façon surprenante des affinités avec le Decretum Damasi ; une étude plus large expliquera peut-être cette particularité. De plus, en dépassant la portée des comparaisons présentées ci-dessus, c'est l'ensemble de B qui paraît « normal », sauf lorsqu'il inclut, comme S et Athanase, la Sagesse, le Siracide, Judith et Tobie.

Enfin, ces résultats confirment ce que nous avons trouvé par rapport au canon d'Eusèbe. D'un côté, le seul point de rencontre entre S et Eusèbe est la présence commune des Maccabées, trop marginale pour compenser les nombreuses différences entre eux. D'un autre côté, nous n'avons constaté aucune particularité propre à B et à Eusèbe, alors que la présence des Maccabées dans B, l'absence de Sagesse, Siracide, Judith et Tobie chez Eusèbe, la position d'Esther et des Épîtres catholiques rendent très peu probable l'existence d'un rapport particulier entre eux. *La mise en perspective des différences entre S et B confirme qu'ils ne peuvent pas être mis sous l'autorité d'Eusèbe et montre qu'ils n'appartiennent pas au même projet éditorial.*

Le canon d'Athanase

Puisque l'étude du canon d'Eusèbe et la mise en perspective des différences entre S et B apportent des nuances nouvelles dans l'étude des listes bibliques remontant au IV^e siècle, il n'est pas inutile de regarder brièvement aussi, sous cet angle, l'*Epistula festalis* 39 d'Athanase, datée de 367. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé d'autre texte d'Athanase qui, comme pour Eusèbe, nous donnerait un autre point de comparaison au sein même de l'œuvre du docteur alexandrin²⁸.

Tout d'abord, nous remarquons que cette liste est présentée comme une réponse aux « hérétiques » qui introduisent des livres « apographe » dans les Écritures²⁹. L'accent est bien sur le contenu du canon et, dans ce contexte, l'enjeu semble être de la même nature que celui de la liste eusébienne des livres chrétiens.

Ensuite, nous avons déjà relevé les nombreuses différences qui séparent S du canon d'Athanase, et il ne vaut pas la peine d'y revenir.

Quant au rapport entre B et Athanase, les résultats sont plus nuancés. D'une part, la position divergente des « livres pour débutants » fait partie de ce qui est apparu ci-dessus comme une différence significative, puisqu'il s'agit d'un ensemble bien défini de livres. En soi, elle nous paraît suffisante pour ne pas attribuer le codex au scriptorium d'Athanase vers 367. De plus, certaines ressemblances sont apparues ci-dessus comme des traits normaux des listes du IV^e siècle, ou peu significatifs³⁰. En outre, nous avons aussi constaté que l'ordre des livres, presque identique, est globalement assez habituel pour l'époque.

Cependant, d'autres traits communs sont plus caractéristiques et nous obligent à admettre l'existence d'un lien particulier entre B et Athanase. Déjà la présence du groupe Sagesse, Siracide, Judith, Tobie est rare, mais elle est partagée par S. Par contre, B et Athanase sont les seuls documents, parmi tous ceux que nous avons regardés et qui sont clairement antérieurs au V^e siècle, qui, simultanément, incluent ces quatre livres³¹ et omettent les

²⁸ Cf. J. K. ELLIOTT, « Theodore Skeat », ci-dessus, p. 120-121 ; P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 48-50 ; IDEM, « Le Vaticanus, Athanase », p. 142-144.

²⁹ Cf. Athanasius, *Epist. fest. 39* (trad. L.-T. LEFORT, p. 36-38). Sur ce passage, É. JUNOD, « D'Eusèbe », p. 183-195 ; IDEM, « Quand l'évêque ».

³⁰ Par exemple l'absence des Maccabées ou la position de Judith, qui est identique chez Origène et qui n'est pas plus importante que la différence de position de Daniel ou de Job dans les deux listes d'Eusèbe.

³¹ En outre dans le même ordre : Sagesse, Siracide, Esther, Judith, Tobie.

Maccabées³². Comme il est difficile d'attribuer ce détail au hasard, et que par ailleurs nous avons rejeté l'idée que B ait été produit sous le contrôle d'Athanase vers 367, il faut chercher d'autres explications. Or, comme Éric Junod le souligne, dans sa *Lettre festale*, Athanase prend mille précautions avant d'énoncer sa liste, en s'excusant de sa hardiesse et en se plaçant littérairement dans le sillon de Paul et de Luc. Est-ce seulement parce qu'il va mettre par écrit une liste traditionnellement transmise oralement ? Selon l'auteur, c'est plutôt parce qu'en rejetant les livres pour débutants à la fin du corpus et en leur refusant le titre de canoniques, Athanase s'est probablement démarqué des habitudes largement répandues en Égypte et a dû surprendre plus d'un lecteur³³. En ce sens, par un chemin différent, l'auteur rejoint des conclusions également énoncées au cours du colloque³⁴.

Nous remarquons nous aussi que cette divergence correspond justement à la grande différence entre B et la *Lettre festale*. À défaut de pouvoir le montrer de façon indubitable, *il est raisonnable de considérer que B contient le canon égyptien traditionnel, dont la Lettre festale se démarque sur la position des « livres pour débutants »*³⁵.

Nous sommes donc amené à rejeter l'idée que B et S représentent la Bible d'Eusèbe, ou d'Athanase, malgré un lien particulier de ce dernier avec B, ou qu'ils ont été produits dans le cadre d'un même projet éditorial. Mais avant d'envisager d'autres contextes de production possibles pour B, demandons-nous si la présence des distigmai marginales ouvre quelque piste nouvelle sur la question de l'origine de B.

C. Le contexte de production des distigmai marginales de B

Il y a quelques années, P. Payne remarquait que, dans B, la plupart des trémas marginaux du Nouveau Testament, appelés d'abord « umlauts » puis maintenant « distigmai », correspondaient à des endroits présentant des problèmes textuels particuliers. En collaboration avec P. Canart, il a également montré que l'encre utilisée pour tracer ces points ressemblait visuellement à la première encre du codex, et que certaines distigmai ont

³² Cf. P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 47.

³³ É. JUNOD, « Quand l'évêque », p. 206-208.

³⁴ P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus, Athanase », ci-dessus, p. 143.

³⁵ Dans cette perspective, en supposant qu'Athanase ait évolué sur ce point, il ne serait pas impossible d'attribuer B à son scriptorium, mais à une époque plus ancienne. Cependant, cette hypothèse ne rend pas compte des caractéristiques codicologiques Césaréennes de B, et nous envisagerons donc, ci-dessous, d'autres possibilités.

laissé des décharges sur la page opposée, parfois aussi en milieu de page. De façon convaincante, ces chercheurs situent ce travail à l'époque de la copie du codex, mais dans une ou plusieurs opérations différentes de celle-ci et, du moins en partie, légèrement postérieures³⁶. Quelles implications ces découvertes importantes ont-elles dans la discussion sur l'origine du *Vaticanus* ?

La question de l'encre

C'est un fait que l'encre utilisée pour tracer les distigmai, du moins la plupart d'entre elles, correspond visuellement à la première encre du codex. Que peut-on vraiment en déduire sur le lieu et la date de ce travail ?

Tout d'abord, et méthodologiquement, une ressemblance visuelle n'est pas une garantie d'identité. Une analyse spectrométrique de l'encre permettrait peut-être de tirer au clair cette question d'un point de vue technique (la nature chimique des ingrédients utilisés et la recette de composition). Cependant, pour interpréter correctement les résultats de cette analyse, il faudrait connaître les limites géographique et chronologique de l'utilisation d'une telle encre³⁷. Dans l'état actuel de la recherche dans ce domaine, il n'y a pratiquement aucune chance de parvenir à des conclusions utiles³⁸. Rien n'empêche donc d'envisager que tout ou une partie des distigmai ont été tracées ailleurs que dans le scriptorium où B a été copié, par exemple chez un éventuel commanditaire extérieur du livre.

Ensuite, puisque nous en sommes réduits à des analyses visuelles, il est également vrai que des encres aux nuances plus ou moins orange ou brune ont pu être produites à diverses époques. Il serait donc a priori possible

³⁶ P. B. PAYNE, « Fuldensis »; P. B. PAYNE – P. CANART, « The Originality »; IIDEM, « Distigmai », ci-dessus, p. 199-226.

³⁷ Admettons qu'il s'agisse fondamentalement de la même encre et qu'elle remonte au IV^e siècle : peut-on montrer que ce type d'encre, n'était pas suffisamment répandu dans l'empire pour que les distigmai aient pu être tracées ailleurs que dans le scriptorium où B a été copié ? Dans l'état actuel de nos connaissances sur les encres anciennes, tel n'est pas encore le cas, et nous ne pouvons donc pas exclure, sur cette base, qu'un codex, copié à Césarée, Alexandrie ou Rome, par exemple, ait été annoté, avec une encre visuellement très proche, à Constantinople ou à Antioche. De toute façon, en supposant même que l'encre des distigmai et celle du texte ont été tracées au même endroit et à la même époque, il n'est pas possible d'exclure que les distigmai aient été marquées par quelqu'un d'autre que le copiste, travaillant dans le même centre que lui, et utilisant la même encre. Sur ce point, les méthodes de laboratoire ne sont guère utiles.

³⁸ Par contre, si on trouvait que plusieurs encres différentes ont été utilisées pour les distigmai, on pourrait en déduire le nombre minimal de « campagnes de traçage » qui ont eu lieu.

d'envisager aussi des moments très éloignés pour le traçage des différentes distigmai. Cependant, étant donné que l'encre des distigmai semble souffrir d'un processus d'affadissement semblable à celui qui affecte l'encre du texte, il est raisonnable de croire, avec P. Payne et P. Canart, que les distigmai (du moins la plupart d'entre elles) remontent à une époque assez proche de la copie du texte.

Inversement, on ne peut pas exclure non plus qu'une partie de ces signes ont été tracés au moment de la copie de B, voire qu'ils ont été eux-mêmes copiés à partir des antigraphes de B. Rappelons que ce système de notation, ou un système similaire, a aussi été signalé ailleurs³⁹. Cette possibilité ne contredit pas la conclusion de P. Payne et P. Canart selon laquelle il y a eu plusieurs campagnes de traçage.

Ainsi, la similitude visuelle entre l'encre des distigmai et celle du texte principal n'empêche pas de concevoir le traçage des distigmai de façon très diverse. Cette conclusion nous incite à laisser a priori ouvertes toutes les possibilités d'interprétation, et à rester prudent, en attendant que de nouvelles recherches, sur l'encre comme sur l'ensemble des annotations marginales de B, clarifient ces questions.

Les systèmes de notation critique dans B

Plusieurs systèmes de notation critique ont été signalés dans B (outre les remarques occasionnelles, comme celle qui est publiée sur la couverture de ce volume⁴⁰) :

- des obèles et des astérisques, dans le livre d'Ésaïe (cf. *pl.* 4b) ; comme il a été dit, B est le manuscrit principal pour notre connaissance des Hexaples pour ce livre⁴¹ ;
- quelque 800 distigmai signalées à ce jour, dont un grand nombre n'ont pas encore été vérifiées dans leur « fonction textuelle » ; elles se trouvent surtout dans le Nouveau Testament, mais aussi dans l'Ancien Testament, notamment dans les livres compris entre Josué et B Esdras ;
- des « distigmai + bar », qui sont peut-être une variante des précédents⁴² ;
- peut-être un système de tristigmai, à différencier des distigmai, surtout présent dans l'Ancien Testament⁴³.

³⁹ Cf. P. B. PAYNE, « Fuldensis », p. 258, à propos du *Codex Fuldensis*.

⁴⁰ Cf. J. K. ELLIOTT, « Theodore Skeat », ci-dessus, p. 131.

⁴¹ J. ZIEGLER, *Isaias*, p. 39-40 ; cf. P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 72.

⁴² B. PAYNE – P. CANART, « Distigmai », ci-dessus, p. 199-202.

La mise en œuvre d'un système aussi particulier que celui des distigmai est-elle possible dans un scriptorium alexandrin ou Césaréen familier du système d'Origène, qui se trouve aussi dans le codex ? D'un côté, on pourrait croire que les savants de ces centres auraient spontanément recouru au système qu'ils connaissaient déjà. Mais il est aussi possible de soutenir qu'ils réservaient les astérisques et les obèles aux notes du maître, sur la Septante, et inventèrent un autre système pour signaler leurs propres observations, ou qu'ils choisirent un système peut-être plus répandu que ce qu'il nous semble aujourd'hui être le cas⁴⁴. Il n'est pas possible de trancher.

Peut-on ensuite faire un lien entre la confection du codex et son marquage ? C'est-à-dire, B a-t-il été copié dans le but d'être le lieu d'un travail de critique textuelle et de recevoir ces signes ? A nouveau, il est difficile de décider. On ne peut, en effet, pas exclure que quelqu'un ait utilisé une Bible copiée à d'autres fins pour y ajouter des marques critiques.

Un argument cependant plaide en faveur de l'idée qu'il y avait une intention philologique dans la préparation de B : c'est le grand espace que le copiste, contrairement à ses habitudes, a laissé à la fin de Marc⁴⁵. Il est difficile de ne pas faire le lien entre ce vide inattendu et le problème textuel présent à cet endroit, et on en déduit volontiers que le copiste (ou son patron) avait un certain intérêt pour les problèmes textuels (à moins qu'il ne reproduise mécaniquement un espace présent dans son antigraphé). Ce détail s'explique bien mieux si la Bible était, dès sa copie, destinée à recevoir un travail critique plutôt que préparée, par exemple, pour un usage liturgique, alors que les canons d'Eusèbe ne s'y trouvent pas. De même, le choix des leçons ou des antigraphes trahit une « conscience critique » des éditeurs de B⁴⁶. A la manière de P. Payne et P. Canart ci-dessus, cet argument, lui aussi, contredit clairement l'hypothèse de la commande de Constantin⁴⁷.

⁴³ P. B. PAYNE, «The Text-Critical Function»; voir les remarques de P. B. PAYNE – P. CANART, «Distigmai», ci-dessus, p. 219-222.

⁴⁴ Cf. P. B. PAYNE, «Fuldensis», p. 258.

⁴⁵ Pour prévenir une objection possible tirée des dernières recherches de P.-M. Bogaert, précisons que cet espace, contrairement à d'autres dans le codex, ne se trouve pas à la frontière d'un cahier ou d'un demi-cahier (cf. ci-dessus, p. 145-148 et *pl.* 7 ci-dessous). Sur la fin de Marc, cf. S. PISANO, «The Vaticanus», ci-dessus, p. 89.

⁴⁶ P.-M. BOGAERT, «Le Vaticanus graecus», ci-dessus, p. 74-75; B. ALAND, «Die Bedeutung», ci-dessus, p. 185-190.

⁴⁷ P. B. PAYNE – P. CANART, «Distigmai», ci-dessus, p. 212-213; voir aussi P. CANART, «Le Vaticanus», ci-dessus, p. 42. Incidemment, signalons les travaux de G. A. Robbins (*Peri*, p. 160-216), qui suggère que la commande de Constantin concernait, en fait, 50 copies des Évangiles.

L'imprécision du système des distigmai

Tentons enfin de rendre compte au mieux de l'imprécision du système des distigmai, qui ne permet de savoir ni sur quel mot exactement portent les variantes, ni la nature ou le contenu de ces dernières, ni par rapport à quel autre témoin elles ont été signalées. Fondamentalement, il y a plusieurs façons d'envisager la position du responsable de ces marques par rapport au texte de B :

- soit B représente la tradition de l'annotateur, et les distigmai signalent les endroits où d'autres traditions présentent des divergences ;
- soit, au contraire, B représente une tradition différente de la sienne, et les distigmai signalent les endroits où B diverge de celle-ci ;
- soit B présente un mélange des deux, et les distigmai fonctionnent comme des « appels d'attention », signalant tantôt des divergences et tantôt des ressemblances. Dans cette perspective, on peut alors se demander si les distigmai signalent toujours des divergences textuelles, ou si elles n'attiraient pas aussi parfois l'attention sur d'autres particularités. Dans ce cas, certaines distigmai interprétées aujourd'hui comme signalant des divergences textuelles pourraient avoir en réalité une autre fonction.

Les deux dernières solutions présentent l'avantage d'expliquer plus naturellement pourquoi les annotateurs n'étaient pas plus précis sur le lieu et la nature des variantes. La dernière expliquerait aussi pourquoi, pour une série de distigmai, nous ne connaissons pas de variantes textuelles. Par contre, la présence fréquente de distigmai auprès de passages « célèbres » pour les divergences textuelles avec lesquels ils sont transmis, force à penser qu'il y a, à ces endroits, un rapport entre les marques et les divergences.

De plus, dans cette discussion, il est naturel mais risqué de projeter sur les anciens nos propres pratiques ; nous imaginons spontanément un travail très moderne de collation de manuscrits, qui implique à son tour la présence, à proximité du marqueur, d'une bibliothèque biblique savante. Cependant, on peut aussi se demander, de façon peut-être plus conforme aux capacités de mémoire des anciens et à leur pratique intense du texte biblique, s'ils ne travaillaient pas d'une façon beaucoup plus libre : les annotateurs, qui ont en tête leur tradition biblique, voire celle de leurs opposants, de même que les discussions théologiques correspondantes, marquent, au fur et à mesure de leurs lectures, les endroits du texte qui présentent des leçons intéressantes pour eux, sans nécessairement faire un travail systématique de comparaison. Naturellement, des solutions

intermédiaires sont aussi possibles et on peut envisager un travail fondé en partie sur leur mémoire et en partie sur l'analyse de quelques manuscrits⁴⁸.

Ces remarques permettent peut-être de tirer, de la présence des distigmai, quelques informations utiles pour la discussion sur le milieu de production de B. Notamment, si les éditeurs ou les commanditaires de B avaient une conscience des questions philologiques, comme nous l'avons suggéré, et si la plupart des distigmai sont effectivement de peu postérieures à la copie du codex, il est tentant de faire un rapprochement entre la production de B et la notation des distigmai. *B serait alors une Bible copiée à fins d'annotations textuelles ; cette intention impliquerait qu'il y avait, dans l'entourage du scriptorium qui l'a produit ou du destinataire du livre, un ou plusieurs savants qui auraient marqué les distigmai.* Il serait dès lors possible d'imaginer un Eusèbe ou un Athanase, ordonnant la copie du codex dans son scriptorium, puis y ajoutant lui-même les marques critiques, avec le même type d'encre que celui de ses copistes. Mais, puisque nous leur avons ci-dessus refusé la paternité de B, y a-t-il d'autres villes ou d'autres savants de l'époque qui répondent aussi à ces critères limités et, somme toute, encore très conjecturaux ? La réponse est positive, comme nous allons le soutenir maintenant.

D. D'autres origines possibles pour B et S au IV^e siècle

La situation de départ peut être facilement résumée : d'un côté, les arguments codicologiques et paléographiques plaident pour un rapprochement entre B et S, qui présente plusieurs liens avec Césarée. D'un autre côté, il existe bien un rapport particulier entre le canon d'Athanase et celui de B, qui est typique de l'Égypte, comme nous l'avons vu ci-dessus. Cependant, notre analyse nous a également amené à exclure que ces deux codex aient fait partie d'un même projet éditorial, ou qu'ils représentent la Bible d'Eusèbe ou celle d'Athanase vers 367. Comment peut-on réduire ces tensions sans occulter l'un ou l'autre des arguments ? Quel(s) contexte(s) de production pouvons-nous envisager ?

⁴⁸ Dans cette perspective, la variété des familles textuelles potentiellement représentées par les distigmai ne pose pas de problème si on envisage que ce travail remonte au IV^e siècle, à une époque où ces familles n'étaient peut-être pas encore formées (Cf. B. ALAND, « Die Bedeutung des Codex Vaticanus », ci-dessus, p. 182). Des textes très éclectiques circulaient encore et les annotateurs en avaient nécessairement aussi une certaine connaissance. De même, le fait que le marquage n'ait pas été fait « dans un même souffle » n'implique pas que les annotateurs ont collationné divers manuscrits les uns après les autres. Le NT était, en général, très pratiqué et une même main a pu laisser différentes annotations à différents moments.

Le Codex Sinaiticus

Au IV^e siècle, Césarée possédait une respectable tradition de copie de Bibles. Déjà la commande impériale confirme que c'était un lieu connu pour fournir des copies « fiables » du texte biblique. Et c'est une activité de la Bibliothèque qui, selon Eusèbe, existait déjà du temps de Pamphile : « *Scripturas quoque sanctas non ad legendum tantum, sed et ad habendum tribuebat promptissime, nec solum viris, sed et feminis quas vidisset lectioni deditas. Vnde et multos codices praeprabat, ut, cum necessitas poposcisset, volentibus largiretur* » (« Les saintes Écritures aussi il les dispensait avec grand empressement, non point pour une simple lecture, mais bien pour qu'on les gardât, et pas seulement à des hommes, mais également aux femmes qu'il avait vues s'adonner à la lecture. C'est pourquoi, il préparait de nombreux exemplaires pour pouvoir en faire don à ceux qui en voulaient, selon que la nécessité s'en serait fait sentir »⁴⁹). La commande impériale n'a certainement pas contribué à diminuer la réputation et l'activité du scriptorium. En conséquence, de ce point de vue, et en tenant compte du critère paléographique, S a pu être copié à Césarée n'importe quand entre la fin du III^e et le milieu du IV^e siècle.

Le Codex Vaticanus : la Bible des adversaires ?

Sur la base des remarques précédentes, nous envisageons volontiers deux scénarios plausibles de production du *Codex Vaticanus*, sans prétendre que d'autres soient impossibles.

Bien que le canon d'Eusèbe diverge de B sur plusieurs points (cf. ci-dessus, p. 234-236), il resterait possible de situer la copie du codex à Césarée sous son mandat, en supposant qu'il ait désiré posséder un exemplaire caractéristique de la Bible de ses adversaires. Eusèbe serait bien le commanditaire du codex, mais fondamentalement pas le responsable de son contenu. Il aurait ensuite marqué, ou fait marquer, les différences entre B et le texte dont il avait l'habitude, ou peut-être, comme nous l'avons dit, simplement certaines *res notabiles* du texte.

De fait, cette hypothèse serait aussi valable sous deux des successeurs d'Eusèbe, Acace et Euzoios, eux aussi anti-nicéens. En effet, Acace, qui était un intellectuel averti⁵⁰, et Euzoios, qui essaya de redonner vie à la célèbre

⁴⁹ Eusebius, *Vita Pamphili*, cité par Hieronymus, *Apologia* 1.9 (éd. et trad. P. LARDET, p. 26-29) ; sur la Bibliothèque de Césarée, voir G. CAVALLI, « Scuola ».

⁵⁰ Hieronymus, *De viris illustribus*, n° 98, éd. A. CERESA-GASTALDO, p. 202.

bibliothèque « *corruptam iam* »⁵¹, sont des candidats crédibles pour une telle tâche.

Cette hypothèse à l'avantage d'expliquer également l'absence des canons d'Eusèbe par l'idée que les premiers utilisateurs du manuscrit n'en avaient pas besoin pour leur travail. De même, elle rend compte de l'imprécision de la notation des distigmai, dans le sens que nous avons discuté ci-dessus.

Le Codex Vaticanus : la rupture avec la Bible des prédécesseurs ?

Cependant, nous préférons envisager un autre scénario, légèrement différent.

A la mort d'Acace en 365 ou 366, la succession à l'épiscopat de Césarée fut disputée. Gélase, neveu de Cyrille de Jérusalem, fut ordonné, puis chassé au profit d'Euzoios et exilé... en Égypte⁵². Or, Gélase, qui faisait partie des savants de son époque, est aussi connu pour ses travaux d'historien, même si ceux-ci ne furent publiés que bien plus tard. La présence en Égypte d'un évêque de Césarée dans le troisième quart du siècle est donc attestée. Nous envisagerions sans peine que deux copistes césaréens l'aient accompagné dans cet exil, qu'ils aient exécuté B, à cette occasion, sur des modèles alexandrins et que Gélase ait ensuite emmené le volume avec lui lors de son retour à Césarée. Ou bien, qu'après son retour en 379, il ait fait copier le manuscrit à Césarée en utilisant, pour les raisons politiques rappelées ci-dessus et étant donné le rayonnement d'Athanase, des modèles réputés plus orthodoxes que ceux de ses prédécesseurs à Césarée. Même si elle est tardive, cette dernière datation n'est pas impossible⁵³. Le travail de marquage ne serait donc pas à interpréter dans un contexte d'hostilité, mais de sympathie, peut-être dans le but de corriger certaines leçons courantes à Césarée, ou simplement pour signaler divers passages intéressants du codex.

Toutes fragiles qu'elles soient, ces hypothèses tiennent pleinement compte des particularités codicologiques et philologiques de B. Elles permettent d'intégrer sa production dans le contexte historique et religieux de l'époque, mieux que l'hypothèse de la commande des Bibles de Constantin ou celle d'une préparation sous la seule égide d'Athanase.

⁵¹ *Ibidem*, n° 113, éd. A. CERESA-GASTALDO, p. 214.

⁵² Sur Gélase de Césarée, P. NAUTIN, art. « 6. Gélase ».

⁵³ P. CANART, « Le Vaticanus », ci-dessus, p. 41.

E. Deux témoignages italiens antérieurs à 1475 ?

Comme on le sait, la première attestation datée du *Vaticanus* est sa mention dans le catalogue de 1475 de la Bibliothèque vaticane⁵⁴. Comme la recherche l'a également montré, il est peut-être possible, sur la base du travail philologique des spécialistes de la Septante, de remonter de quelques années. Voici quelques détails supplémentaires sur deux des manuscrits concernés par cette recherche.

Tout d'abord, les travaux de critique textuelle sur la Genèse grecque, confirmés par l'enquête de J. Šagi, ont montré que le complément de la Genèse du *Vaticanus* a été fait sur le *Chisianus* R IV 38 (ms. 19 de la Septante)⁵⁵. Cette information n'est peut-être pas sans incidence sur notre discussion, puisque ce manuscrit du XII^e siècle, en écriture chypriote ε arrondie⁵⁶, faisait partie de la collection d'Agostino Patrizi Piccolomini, actif à Rome dans la seconde moitié du XV^e siècle⁵⁷. Dans sa note de possession, Piccolomini se présente comme évêque de Pienza (à environ 200 km de Rome), où il fut nommé en 1484⁵⁸. Le manuscrit qui servit à compléter B est donc attesté en Italie au XV^e siècle, mais après 1475. Que peut-on en déduire ?

Sur la base de l'écriture, le complément du *Vaticanus* est daté de la première moitié du XV^e siècle. Dans l'absolu, on ne peut pas exclure que B ait été complété ailleurs, en dehors de l'Italie, sur la base d'un manuscrit qui fit plus tard lui aussi le voyage vers la péninsule. Mais il est plus naturel de penser que B fut complété dans le périmètre où les deux manuscrits sont attestés ; c'est à dire dans la région de Rome, envisagée largement. *Peut-être est-ce donc parmi les copistes actifs à Rome dans la première moitié du XV^e siècle qu'il faut chercher à identifier la main supplémentaire de B ?*

Ce premier témoignage est clairement italien et il nous ramène indirectement avant 1475.

⁵⁴ *Ibidem*, ci-dessus, p. 26-27.

⁵⁵ P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 62 ; J. W. WEVERS, éd. *Genesis*, p. 9, 13 ; J. ŠAGI, « Problema », p. 13-17 ; sur ce manuscrit, voir le catalogue de P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Codices Graeci Chisiani*, p. 68.

⁵⁶ P. CANART, « Les écritures », p. 64 et pl. 11.

⁵⁷ R. AVESANI, « Per la biblioteca », p. 38-39.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 17.

Deuxièmement, les biblistes ont également mis en évidence que B est l'antigraphe du *Marcianus gr. 6* (coll. 336 ; ms. 122 de la Septante), pour le livre de la Sagesse, qui a été particulièrement étudié, mais aussi pour Esther, Judith et Tobie⁵⁹. Or, comme on le sait, ce codex a été copié à la demande du cardinal Bessarion, décédé en 1472⁶⁰, qui l'avait mis en tête des manuscrits de sa donation à Venise⁶¹. Deux détails permettent peut-être d'être plus précis.

D'une part, d'aucuns ont estimé que ces folios du *Marcianus* seraient parmi les plus anciens de la main de Demetrius Sgouropoulos, qui travaillait déjà pour Bessarion lorsque celui-ci étudiait à Mistra dans les années 1431 à 1436⁶². En conséquence, la copie aurait pu être faite pendant cette période ou quelques années plus tard : nous serions alors à l'époque du concile de Florence, dans le cercle de l'un de ses acteurs les plus importants. Malheureusement, l'attribution à Sgouropoulos ne va pas sans poser problème et ne peut donc pas être utilisée de façon convaincante dans cette discussion⁶³.

L'autre détail est plus assuré : le premier filigrane du papier sur lesquels ces pages sont copiées correspond, selon le catalogue, à « Briquet 8971 » (lettre R), attesté à Sienne, Florence, mais une fois aussi à Barcelone, toujours dans le troisième quart du XV^e siècle⁶⁴. L'autre filigrane signalé est « Briquet 3685 » (ciseaux), diversement attesté à Florence, Lucques, Naples, Rome et Venise, toujours dans le troisième quart du XV^e siècle⁶⁵. Il s'agit donc clairement de papiers italiens⁶⁶.

⁵⁹ A. RAHLFS, *Verzeichnis*, p. 307 ; J. ZIEGLER, *Sapientia Salomonis*, p. 11 ; J. ŠAGI, « Problema », p. 9-13 ; R. HANHART, éd. *Esther*, p. 10 ; cf. P. CANART, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 26. Sur ce ms., catalogue E. MIONI, *Bibliothecae*, p. 11-12.

⁶⁰ Voir la note sur le f. IIr, catalogue E. MIONI, *Bibliothecae*, p. 11.

⁶¹ *Ibidem* ; L. LABOWSKY, *Bessarion's Library*, p. 157, 467.

⁶² E. MIONI, « Bessarione », p. 269, 305-306.

⁶³ Voir la notice contradictoire dans IDEM, *Bibliothecae*, p. 11 et la remarque dans E. GAMILLSCHEG-D. HARLFINGER, *Repertorium*, t. 1A, n° 101, p. 72.

⁶⁴ C.-M. BRIQUET, *Les filigranes*, t. 1, p. *64 ; t. 2, p. 479 ; cf. p. 476 : « Les 8968 à 8971 sont certainement italiens ».

⁶⁵ *Ibidem*, t. 1, p. *66, 237.

⁶⁶ Étant donné que le papier italien voyageait lui aussi, on ne peut pas entièrement exclure que le *Marcianus* ait été copié ailleurs, pourquoi pas un peu plus tôt. Mais à nouveau, il ne serait guère facile de soutenir qu'un manuscrit copié sur du papier italien, pour un commanditaire séjournant en Italie, sur la base d'un manuscrit signalé peu après à Rome, ait été produit ailleurs qu'en Italie.

Si Bessarion connaissait le manuscrit, en a-t-il été le possesseur ou a-t-il joué un rôle dans son transfert à Rome⁶⁷ ? Les observations précédentes ne permettent malheureusement pas de répondre à cette question.

Notons encore que d'autres manuscrits ont été parfois signalés comme étant proches de B pour certains livres, voire dépendant de lui, mais, à notre connaissance, les éventuelles conséquences pour la datation de B ou sa localisation n'ont pas encore été étudiées. A titre d'exemple, signalons le ms. 55 (Città del Vaticano, BAV, *Regin. gr.* 1, s. X)⁶⁸ ou le ms. 68 (Venezia, Bibl. Marc., *gr.* Z 5, coll. 420, s. XV)⁶⁹.

Enfin, un éventuel voyage de B, depuis l'Orient jusqu'à Constantinople ou à Rome, ne demande pas d'explication particulière, dans la mesure où le commerce des manuscrits est bien attesté entre les IV^e et XV^e siècles dans l'empire byzantin. Mais, s'il faut chercher des circonstances favorables à un tel déplacement, il suffit de se rappeler qu'au VII^e siècle, lorsque l'empereur Héraclius constata l'impuissance de ses forces à résister à la puissance arabe, il fit venir de Jérusalem à Constantinople le précieux bois de la Croix. Quelque temps plus tard, toute la région tomba et Césarée, qui résista un peu plus longtemps, fut finalement prise vers 640⁷⁰. Il est difficile de penser que, dans ce contexte, personne n'ait suivi l'exemple de l'empereur et n'ait fui Césarée, pour se rendre dans des zones plus sûres de l'empire, au rang desquelles la capitale, ou Rome, pouvaient figurer en bonne place. Et il est facile d'imaginer que, parmi les fuyards, certains savants, ou des esprits éclairés, aient emmené avec eux les manuscrits les plus précieux.

F. Conclusion

En guise de conclusion, rappelons brièvement les étapes principales de ce parcours sinueux.

L'apport peut-être le plus intéressant du présent travail est la mise en rapport, chez Eusèbe, de sa liste des livres de l'Ancien Testament avec sa pratique dans la *Generalis elementaria introductio* : les constantes de l'auteur, telles qu'elles sont apparues, concernent surtout la succession des grands

⁶⁷ J. ŠAGI, « Problema », p. 7-13 ; T. SKEAT, « The Codex Sinaiticus », p. 619-622.

⁶⁸ P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 49, 75, 62-71, *passim* ; R. HANHART, *Text ... Judith*, p. 62.

⁶⁹ J. ZIEGLER, éd. *Iob*, p. 60.

⁷⁰ G. DAGRON, « L'Église et la chrétienté », p. 25.

« blocs » de livres bibliques et, pour autant qu'il est possible d'en juger, le contenu du canon. Mesurés à cet aune, les canons de S, avec toutes ses singularités, et celui de B, qui apparaît par ailleurs assez « normal » pour le IV^e siècle, ne peuvent pas être attribués à Eusèbe, à Athanase (du moins vers 367) ou, de façon plus générale, à une même personne.

Un détour dans les marges de B nous a permis de conclure que les distigmai qui s'y trouvent pourraient apporter un éclairage nouveau sur la production de ce codex, qui a peut-être été copié avec des intentions philologiques. Nous nous sommes cependant demandé si la présence de ces signes trahissait nécessairement un travail de collation de type moderne et avons envisagé d'autres possibilités.

Fort des conclusions précédentes, nous avons cherché des circonstances de production qui permettraient d'expliquer à la fois les caractéristiques césarienne et athanasienne de B. Une première explication envisagerait B comme un codex, copié à Césarée à la demande d'Eusèbe ou de ses successeurs, dans le but de posséder, à usage interne, un exemplaire de la Bible de leurs adversaires. Il nous semble cependant que les circonstances de la vie de Gélase, un savant de l'époque, qui fut évêque de Césarée, opposé au parti arien et exilé en Égypte, offrent un cadre encore plus séduisant pour y placer la copie de B.

Finalement, nous avons relevé divers détails qui tendent à attester la présence de B à Rome avant 1475.

Au terme du colloque, comme à la fin du présent volume, le *Vaticanus* conserve jalousement ses énigmes. A nouveau, puissent les études proposées ici encourager le lecteur à les compléter pour faire, lui aussi, avancer notre connaissance sur ce manuscrit exceptionnel !

SUMMARY

The present article intends to contribute some new observations to the study of the origin of B and its later history, using three different approaches to this question.

First, as the production of B and S has traditionally been considered to have been supervised by either Eusebius in Caesarea or by Athanasius in Alexandria or Rome, many discussions have focused on the relations between B and the canon of Athanasius. But are there also possible links between either B or S and the canon of Eusebius? A study of Eusebius's preserved lists of biblical books and, probably for the first time, of his use

of the Bible in the *Generalis elementaria introductio* shows some consistency in usage, while important differences exist between these texts and the two codices. Furthermore, a second set of comparisons between the codices and various lists of biblical books dating from the 4th century shows that B follows a rather usual order of books while S is exceptional on this point. As a whole, these enquiries show that the codices can hardly be from Eusebius or Athanasius (or from the same person), and they encourage us to consider two other possible production contexts for B: either at Caesarea, where one of the Arian bishops might have wished to own a copy of the Bible of his adversaries; or for the pro-Nicene scholar and bishop Gelasius by two Caesarean copyists, during his exile in Egypt or after he returned to Caesarea, in order to have an “orthodox” Bible.

The second approach has to do with the important discovery of B's marginal distigmai by P. Payne. As P. Payne et P. Canart convincingly argue that most of these signs date from a time close to the production of the codex, one can ask if the similarity with the ink colour of the text is a definite argument that the distigmai were marked in the same scriptorium in which B was copied. Further, do all the distigmai necessarily mark textual differences? How did this very imprecise system work? It is also worth exploring what this new insight brings to the discussion of B's origin.

Finally, it has long been recognized that B has a direct relationship with *Chisianus* R IV 38, which is the “antigraph” of B's restored chapters of Genesis, and with *Marcianus gr.* 6, which was partially copied from B. As some new elements in the history of both codices were discovered a few years ago, it is interesting to mention them, especially since they potentially attest the presence of B in Rome before 1475.

Tableaux synoptiques des canons de B, de S et de quelques témoins anciens

Le but des tableaux ci-dessous est de faciliter la comparaison entre les principaux canons mentionnés ci-dessus, en mettant les différences en évidence, de façon synthétique.

Chaque manuscrit ou chaque liste est représenté par une colonne. Les livres bibliques, ou groupes de livres, sont donnés exactement dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans la forme supposée originelle du témoin, même s'ils sont conservés seulement en partie. Lorsqu'ils ne s'y trouvent pas, trois cas sont signalés :

- « deest » : le livre ne s'y trouve clairement pas
- « ? » : il n'est pas impossible que le livre s'y soit trouvé, mais le témoin est corrompu à cet endroit
- « non adhib. » (*non adhibetur*; utilisé seulement à propos de la GEI d'Eusèbe) : le livre n'est pas cité, mais on ne peut pas en tirer des conclusions sur sa présence ou son absence dans la Bible de l'auteur.

Les livres qui ne présentent pas de différences dans leur succession sont généralement groupés et parfois cités par sigles ; outre les abréviations habituelles « Octat. » et « XII Proph. », nous utilisons aussi :

I Reg.-II Par.	I-IV Reg. + I-II Par.
Prov. Ec. Cant.	Prov. + Eccle. + Cant.
Bar. Thren. Ep.	Bar. + Thren. + Epist. Ier.
Evang.	les 4 Évangiles
Iac.-III Ioh.	Iac. + I-II Petr. + I-III Ioh.
Gal.-II Thes.	Gal. + Eph. + Phil. + Col. + I-II Thes.
Epist. Paul.	les Épîtres de Paul, sans précision de l'ordre
I Tim.-Philem.	I-II Tim. + Tit. + Philem.
Herm.	<i>Pastor Hermae</i> (CPG 1052)
Barn.	<i>Epistula Barnabae</i> (CPG 1050)
I-II Clem.	Clemens Romanus, <i>Epistulae ii ad Corinthios</i> (CPG 1001, 1003)
Didac.	<i>Doctrina xii apostolorum</i> (= <i>Didachè</i> ; CPG 1735)

Dans les remarques situées après les tableaux, on trouve parfois des informations supplémentaires, annoncées, dans le tableau, par la note «^{rem.}».

L'ordre des livres du *Codex Alexandrinus* est donné selon le catalogue G. F. WARNER-J. P. GILSON, *Catalogue...*, vol. 1, p. 17.

Pour un autre tableau comparatif, cf. T. SKEAT, «The Codex Sinaiticus», p. 602.

Tableau 11a : Tableau synoptique des canons de l'Ancien Testament

B	Athanasius Epist. fest. 39	S	Eus. (Orig.) H. E. 6.25	Eus. GEI	Melito	A
Octat. ^{rem.}	Octat.	Octat. ^{rem.}	Octat.	Octat.	Octat. ^{rem.}	Octat.
I Reg.-II Par. A B Esdr.	I Reg.-II Par. A B Esdr. ^{rem.}	I Par. ^{rem.} B Esdr. ^{rem.}	I Reg.-II Par. A B Esdr.	I-III Reg. ^{rem.} , I-II Par. A Esdr. ^{rem.}	I Reg.-II Par. (infra)	I Reg.-II Par. (infra)
P. Prov. Ec. Cant. Iob Sap. Eccli.	P. Prov. Ec. Cant. Iob (infra, post Apoc.)	(infra) (infra) (infra) (infra)	P. Prov. Ec. Cant. (infra) deest	P. Prov. Ec. Cant. Iob non adhib.	P. Prov. Ec. Cant. Iob deest	(infra) (infra) (infra) (infra)
Esth. Iudith Tob. deest	(infra, post Apoc.) (infra, post Apoc.) deest	Esth. Tob. Iudith I, IV Mach.	(infra) deest (infra)	non adhib. non adhib. non adhib.	deest deest deest	(infra) (infra) (infra)
XII Proph. Is. Ier. Bar. Thren. Ep. Ez. Dan.	XII Proph. Is. Ier. Bar. Thren. Ep. Ez. Dan.	(infra) Is. Ier. Thren. ^{rem.} ? ^{rem.} XII Proph.	XII Proph. ^{rem.} Is. Ier. Thren. Ep. Dan. Ez. ^{rem.}	XII Proph. Is. ^{rem.} Ier. Thren. Bar. Ez. Dan.	(infra) Is. Ier. deest? XII Proph. Dan. Ez.	XII Proph. Is. Ier. Bar. Thren. Ep. Ez. Dan.
		(infra) (supra)	Iob Esth. «Mac...libros»		Esdr.	(infra) Esth. Tob. Iudith A-B Esdr. I-IV Mach.
		P. Prov. Ec. Cant. Sap. Eccli. Iob	(supra)			P. + Cantica Iob Prov. Ec. Cant. Sap. Eccli. (supra) Ps. Salom.

Tableau 11b : Tableau synoptique des canons du Nouveau Testament et des livres supplémentaires

B	Athanasius	S	Eusebius, H. E. 3.25			A
			NT « reçus »	NT « contestés mais largement acceptés »	NT « contestés et bâtards » ¹	
Evang. Act.	Evang. Act.	Evang. (infra)	Evang. Act.			Evang. Act.
Iac.-III Ioh. Iudae	Iac.-III Ioh. Iudae	(infra) (infra)		Iac. Iudae		Iac.-III Ioh. Iudae
Rom. I-II Cor. (infra) Gal.-II Thes. Hebr. ^{rem.} ?	Rom. I-II Cor. Hebr. ? ^{rem.} Gal.-II Thes. Hebr. ? ^{rem.} I Tim.- Philem.	Rom. I-II Cor. (infra) Gal.-II Thes. Hebr. I Tim.- Philem.	« Epist. Paul. »			Rom. I-II Cor. (infra) Gal.-II Thes. Hebr. I Tim.- Philem.
?	Apoc.	Act. Iac.-III Ioh. Iudae Apoc.	I Ioh., I Petr. Apoc. ^{rem.}	II Petr., II-III Ioh.	Apoc. ^{rem.}	Apoc.
	Sap. Eccli. Esth. Iudith Tob.					
	Didac. Herm.	Barn. Herm.			Didac. ^{rem.} Barn. ^{rem.} Herm. ^{rem.}	I-II Clem.

Remarques sur les tableaux

Ocat.	B	Le codex ancien commence à Gen. 46,28.
Ocat.	S	Jusqu'à récemment, on n'en connaissait que des fragments, de Gen. et Num. (H. J. M. MILNE – T. C. SKEAT, <i>Scribes</i> , p. 1-4, 94). On peut leur ajouter aujourd'hui des fragments de Lev., Deut. et Iud., outre un nouveau fragment des Num. (Archepisc. DAMIANOS – P. NICOLOPOULOS – Archim. SOPHRONIOS et al., τὰ νέα, p. 141). A notre connaissance, aucun fragment de Ios. et Ruth n'a été conservé.
Ocat.	Melito	Les troisièmes et quatrièmes livres sont donnés dans l'ordre Num. Lev.
I Par. / B Esdr.	S	A notre connaissance, aucun fragment des Règnes n'a été conservé. Au milieu d'une ligne, le copiste passe de I Par. 19,17 à B Esdr. 9,9, sans solution de continuité (cf. H.J.M. MILNE – T.C. SKEAT, <i>Scribes</i> , p. 1-4, 94).
A B Esdr.	Athan.	Les deux livres d'Esdras sont mentionnés dans le grec et dans les nouveaux fragments coptes (cf. P.-M. BOGAERT, « Le Vaticanus graecus », ci-dessus, p. 48, n. 6)
III Reg. / B Esdr.	Eus. GEI	Les livres de III Reg. et B Esdr. ne sont pas utilisés.
Thren. / Ez. Dan.	S	Après Thren. 2,20, plusieurs cahiers sont perdus. Ils devaient contenir Bar., Thren., Ez. et Dan. (H.J.M. MILNE – T.C. SKEAT, <i>Scribes</i> , p. 5-6, 99).
XII Proph.	Eus. (Orig.)	Absent du grec, mais mentionné dans la traduction de Rufin.
Is.	Eus. GEI	Is. est l'objet d'un livre entier et séparé des GEI. Mais cette disposition particulière est signalée entre les citations de Mal. et de Ier. (PG 22, 1160A).
Dan. Ez.	Eus. (Orig.)	L'ordre est Dan., Ez. en grec, mais Ez., Dan. dans la traduction de Rufin.
NT	Eus. livres « bâtards »	Pour la catégorie des livres appelés « bâtards » par Eusèbe, nous ne donnons que ceux qui ont des équivalents dans les autres listes, sans respecter l'ordre d'Eusèbe. La liste brute serait : Acta Paul., Herm., Apoc. Petr., Barnab., Didac., Apoc., Evang. Hebr.
Hebr.	B	Le codex ancien s'achève à Hebr. 9,14
Hebr.	Athan.	Hebr. est placé, dans le texte copte, après II Cor., mais, dans le texte grec, après II Thes.
Apoc.	Eus. NT	Dans le texte grec, l'Apoc. est mentionnée, avec réserve, parmi les livres « reçus » et à nouveau, dans la catégorie des livres « bâtards ». Dans la traduction de Rufin, elle n'est mentionnée qu'une seule fois, en tête des livres « contestés ».